

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de novembre deux mille seize (7 novembre 2016) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Ce que tu veux faire pour moi, si tu le fais sans moi, tu risques de le faire contre moi. »

Proverbe africain

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Lecture du discours du maire

4. Correspondance

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Engagements de crédits – Novembre 2016

8. Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2017

9. Dépôt de la liste des taxes impayées

10. Demande d'aide financière - Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie
Système d'éclairage de la patinoire de Saint-Thomas-de-Caxton

11. Autorisation de signataires – Entente installation septique – Mme Caroline Ruest et M. Samuel Laliberté – Lot 2 544 544

12. Autorisation de signataires – Entente de collaboration entre le MTMDET et la Municipalité – Prolongement aqueduc de l'autoroute 55

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

13. Autorisation de signataires – Entente avec Garage Bellemare Moto inc.– Lot 2 545 673
 14. Entente - Financement des services de Shawinigan – Culture, loisirs, sports
 15. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc.- Location de conteneurs et collecte de déchets – Serres Sagami inc.
 16. Octroi de contrat – Yves Raymond – Cueillette des ordures et encombrants Secteur Lac Robert
 17. Octroi de contrat – Rémy Martel Inspecteur – Inspection de la bâtisse abritant l'ancien bar le Trio
 18. Octroi de contrat – Camions Lussier-Lussicam inc. - Fourniture camion porteur – Service incendie
 19. Rejet des soumissions pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable
 20. Henri St-Amant et Fils – Avenant au contrat n° 3 – Bâtisse multifonctionnelle
 21. Autorisation à demander des soumissions pour l'entretien des espaces paysagers de la municipalité
 22. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Alain Rondeau à l'égard du lot 2 546 746
 23. Demande de dérogation mineure de monsieur David Villemure à l'égard de l'immeuble sis au 1571, rue Principale, lot 2 545 673 du cadastre du Québec
 24. FQM - Formation Web sur la numérisation de documents administratifs en conformité avec la loi sur les archives - Autorisation de participation
 25. Programme Emplois d'été Canada 2017
 26. Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement
 27. Motion de félicitations – Comité d'embellissement
 28. Affaires diverses
- Période de questions
29. Clôture de la séance

2016-11-447

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

En premier lieu, le maire fait part aux citoyens de l'état des nombreux travaux dans la municipalité. Il souligne que la plupart d'entre eux sont terminés ou le seront très prochainement : le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur une portion de la rue Principale, les travaux à l'intersection du chemin Marcotte et du 4^e Rang, et la rénovation du plafond de la salle communautaire. Le maire remercie de nouveau les citoyens pour leur collaboration dans le bon déroulement de tous les travaux.

Le maire poursuit en mentionnant que la construction de la bâtisse multifonctionnelle devrait aussi être terminée ou sur le point de l'être, dépendamment de la livraison de certains matériaux. Il en profite pour annoncer aux citoyens qu'ils seront conviés à son ouverture officielle, événement qui se tiendra dans le cadre du Carnaval Optimiste, lors de la marche du maire, en février prochain.

Dans un tout autre ordre d'idées, il avise les citoyens du fait que la direction de la Caisse de l'Ouest de la Mauricie fermera le Centre de services de Saint-Thomas-de-Caxton le 2 décembre prochain, mais que cette dernière a informé la municipalité qu'une aide financière pourrait être accordée à tout organisme pour la réalisation d'un projet structurant dans le secteur de Saint-Thomas-de-Caxton, subvention équivalente à 50 % du coût du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Ainsi, dans le cadre de cette offre de subvention, le conseil a approuvé, à la dernière séance du conseil

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

municipal, une demande d'aide financière pour la mise à jour du système d'éclairage de la patinoire de Saint-Thomas-de-Caxton.

Aussi, il annonce que le vendredi 4 novembre dernier, les représentants, tant du côté syndical que patronal, ont entériné l'entente portant sur la convention collective des cols bleus et blancs, et ce, pour une période de sept ans. Quant au renouvellement de la convention collective des pompiers, avec l'adoption de la loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement de différends dans le secteur municipal (Projet de loi n° 110), le 2 novembre dernier, les parties devront plutôt prévoir des séances de médiation devant un médiateur. Ainsi, les séances d'arbitrage prévues les 14 et 16 novembre seront annulées.

Pour terminer, le maire félicite le comité d'embellissement pour sa soirée reconnaissance lors de laquelle 22 propriétaires ont été honorés. Il en profite pour féliciter aussi les citoyens pour leur volonté de vouloir embellir leur municipalité.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2016-11-448

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Lecture du discours du maire



Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

1230, rue Principale
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Téléphone : 819 299-3832
Télécopieur : 819 535-1246
Courriel : saint-etienne-des-gres@mun-stedg.qc.ca
Page WEB : www.mun-stedg.qc.ca

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Mesdames, Messieurs,
Membres du conseil,
Chers concitoyens, concitoyennes,

Bonsoir,

En tant que maire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, conformément à l'article 955 du *Code municipal*, ce rapport traite des éléments suivants :

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

- les derniers états financiers et le dernier rapport des vérificateurs;
- les réalisations de 2016;
- les indications préliminaires aux états financiers de l'exercice en cours;
- les orientations générales du budget 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

De plus, en vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire d'une municipalité où un règlement sur la rémunération des élus est en vigueur doit faire état dans son rapport annuel de la rémunération et des allocations de dépenses versées aux membres du conseil par la municipalité, un organisme mandataire de celle-ci ou un organisme supra-municipal.

Le maire doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière, de même que les contrats de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$. Cette liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS ET LE DERNIER RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

1.1 Les derniers états financiers

En 2015, le résultat des opérations des activités financières, après affectations, s'est soldé par un excédent net favorable de 880 497 \$. Au 31 décembre 2015, l'avoir des contribuables se chiffrait à 11 613 479 \$ ainsi réparti :

- ⇒ un surplus accumulé non affecté de 1 294 573 \$;
- ⇒ un surplus accumulé affecté à l'égout de 34 660 \$, bouclage rue Bellemare 2 554 \$, télémétrie 42 000 \$, plan et règlements d'urbanisme 3 428 \$, réfection St-Thomas 11 710 \$, TECQ 27 848 \$ et exercice subséquent 50 000 \$;
- ⇒ des fonds réservés de 137 253 \$;
- ⇒ un investissement net dans les éléments à long terme pour 12 058 569 \$;
- ⇒ le financement des investissements en cours pour (2 049 116 \$).

Au 31 décembre 2015, l'endettement net à long terme de la municipalité était de 8 121 437 \$, par rapport à une richesse foncière 2015 (rôle déposé le 14 septembre 2015) de 311 576 600 \$ représentant ainsi un ratio de 2.61 %.

En ajoutant à l'endettement à long terme de la municipalité, la quote-part dans la dette à long terme consolidée de la MRC de Maskinongé de 1 173 930 \$, nous obtenons ainsi un endettement total net à long terme de 9 295 367 \$ au 31 décembre 2015. Ainsi, l'endettement total à long terme par rapport à la richesse foncière 2015 représente un ratio de 2.98 %.

1.2 Le rapport des vérificateurs 2015

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2015 a été émis sans réserve. Ce même rapport stipule que les états financiers donnent, à tous

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

2. LES RÉALISATIONS 2016

Voici les dépenses en immobilisations et travaux majeurs réalisés en 2016 :

- ❖ construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès;
- ❖ réfection du plafond de la salle communautaire;
- ❖ remplacement des portes et fenêtres de la salle communautaire;
- ❖ rechargement du 5^e Rang;
- ❖ remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues du Parc et Principale;
- ❖ remplacement du panneau de contrôle de la station des Gouverneurs;
- ❖ remplacement des ordinateurs des stations d'égout rue Principale et des Dalles;
- ❖ vidange des étangs aérés;
- ❖ aménagements paysagers au coin du chemin des Dalles et de la rue Principale;
- ❖ réfection de la côte de la Terrasse;
- ❖ pavage de la rue Biron;
- ❖ achat d'une camionnette pour les travaux publics;
- ❖ aménagement du nouveau sentier pédestre « Parcours actif »;
- ❖ achat d'un but sur roues pour le soccer;
- ❖ achat de quatre (4) filets de protection pour le baseball;
- ❖ aménagement pour le Dek hockey;
- ❖ achat de la bâtisse abritant le bar Le Trio;
- ❖ nettoyage des routes de rinçage du réseau de distribution d'eau potable et la vérification des bornes d'incendie;
- ❖ nettoyage de tous les puisards;
- ❖ renouvellement de la convention des cols blancs et des cols bleus.

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

L'analyse des revenus et des dépenses relativement aux activités financières pour l'année 2016 nous permet d'anticiper un surplus. La municipalité administre un budget de plus de 5,9 millions de dollars, un surplus permet ainsi d'accumuler les sommes nécessaires au financement de certaines immobilisations (infrastructures, etc.) sans utiliser la dette à long terme.

Au 31 décembre 2015, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait une dette à long terme de 8 121 437 \$, incluant un montant de 2 930 121 \$ attribuables aux dettes des différents développements domiciliaires qui constituent des taxes de secteur et incluent les dépenses à financer. Compte tenu des paiements effectués pour abaisser cette dette au cours de l'exercice, le solde au 31 décembre 2016 devrait se chiffrer à 7 618 236 \$.

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

4. ORIENTATIONS DU BUDGET 2017

- a) bâtisse au terrain de soccer des Dalles;
- b) bouclage de la rue Saint-Honoré;
- c) aménagement du parc sur la rue François-Chrétien;
- d) acquisition d'une unité d'urgence pour le service des incendies;
- e) mise en vente du terrain de l'ancien garage municipal/caserne;
- f) renouvellement de la convention collective des pompiers;
- g) télémétrie;
- h) remplacement des lumières de rues;
- i) mandat pour la préparation des plans et devis pour le prolongement d'aqueduc pour desservir le secteur des Grès.

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

Le programme triennal d'immobilisations mettra de nouveau l'accent sur la réfection des infrastructures selon le plan d'intervention des infrastructures municipales. Une somme d'environ 1 000 000 \$ sera investie en 2017 et de 1 500 000 \$ en 2018 et 2019 afin d'améliorer notre réseau routier, nos bâtiments et nos infrastructures souterraines et celles reliées à l'aqueduc et à l'épuration des eaux usées.

6. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le règlement 211 et ses amendements établissent la rémunération et les allocations de dépenses des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour 2016 ainsi qu'il suit :

a) **Municipalité Saint-Étienne-des-Grès**

	Rémunération / an	Allocation des dépenses / an	Traitement total
Maire	13 740 \$	6 870 \$	20 610 \$
Conseiller	4 580 \$	2 290 \$	6 870 \$

* La rémunération et l'allocation des dépenses d'un membre du conseil sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation IPC Canada.

b) **Municipalité régionale de comté de Maskinongé**

La rémunération de base pour les membres de la M.R.C. est de 3 405 \$ et 1 703 \$ en allocations de dépenses, pour un total de 5 108 \$ par année.

Un montant de 145 \$ est alloué aux membres présents pour chaque réunion.

Les déplacements sont remboursés pour les séances non rémunérées.

c) **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

Le représentant de la municipalité reçoit 530 \$ de base et 265 \$ en allocation de dépenses pour chaque réunion.

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Robert Landry, maire
Richard St-Pierre, conseiller
Jocelyn Isabelle, conseiller
Francine Boulanger, conseillère
Marc Bastien, conseiller
Nicolas Gauthier, conseiller
Gaëtan Léveillé, conseiller

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Liste des contrats de plus de 25 000 \$ (Période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016)

Objet du contrat	Contractant	Montant
Rénovation plafond salle communautaire	A Plus Construction	63 711 \$
Assurance collective	Croix-Bleue Québec	70 049 \$
Honoraires professionnels avocats	Caza Marceau Boudreau avocats	38 257 \$
Sûreté du Québec	Ministre des Finances	360 090 \$
Contrat collecte des ordures, des encombrants et des feuilles	COOP Collecte Transport	123 545 \$
Quotes-parts, services techniques et vidange des fosses septiques	MRC de Maskinongé	587 285 \$
Fourniture de pierre	Construction et Pavage Boisvert	51 889 \$
Bibliothèque	CRSBP du Centre-du-Québec et de la Mauricie	26 663 \$
Remboursements règlements d'emprunt	Banque Royale du Canada	274 973 \$
Remboursements règlements d'emprunt	Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie	255 956 \$
Remboursements règlements d'emprunt	Financière Banque Nationale	84 558 \$
Honoraires professionnels expertises RGMRM	MSEI	27 571 \$
Ordures – Sagami	Matrec	121 568 \$
Asphaltage de la rue Biron	Maskimo Construction inc.	95 315 \$
Construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès	Construction Henri St-Amant	331 025 \$
Panneau de contrôle station des Gouverneurs	Techservice	30 658 \$
Vidange des étangs aérés	Neault Solution Environnement	58 690 \$
Sels de déglçage	Sel Frigon	46 819 \$
Sels de déglçage et traitement sable à l'Xtragrip	Somavrac C.C.	71 875 \$
Assurances générales	Groupe Ultima	82 745 \$

En conclusion, c'est tous ensemble que nous pouvons accomplir de belles et grandes choses. Donc, un grand merci à mes collègues, à toute l'équipe municipale, à tous nos bénévoles qui, individuellement ou par le biais d'organismes, font de Saint-Étienne-des-Grès une communauté fière et dynamique où il fait bon vivre.

Merci de votre attention.

Robert Landry, maire

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

4. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2016-11-07 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2016-11-449

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2016-11-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Trésorerie

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 C.M., tels que préparés par la secrétaire-trésorière adjointe.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2016-11-450

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 octobre 2016* totalisant 150 960,74 \$.
- Les comptes à payer *au 31 octobre 2016* au montant de 220 452,28 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Jambette – Fourniture modules de jeux - Parc François-Chrétien

2016-11-451

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Jambette de la facture n° 24101 de 8 958,07 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la fourniture de modules de jeux destinés au parc François-Chrétien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Gaillardetz- Honoraires professionnels – Mentorat en urbanisme

2016-11-452

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Gaillardetz de la facture n° 3 de 500,00 \$, incluant les taxes, représentant les honoraires professionnels pour du service de mentorat en urbanisme et affaires municipales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

GéniCité – Honoraires professionnels – FEPTU – Vidange des boues des étangs aérés

2016-11-453

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à GéniCité des factures suivantes :

N° de facture	Montant (avant taxes)	Projets
2148	4 400,00 \$	Étude de mise à jour des étangs et demande de subvention (FEPTU)
2157	7 965,00 \$	Surveillance bureau et chantier – Vidange des étangs aérés

Ces factures se rapportent à des honoraires professionnels pour la réalisation de deux projets, soit le mandat d'une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU), ainsi que de la surveillance lors de la vidange des boues des étangs aérés.

Il est aussi résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Steve Lefebvre - Honoraires professionnels – Devis – Camion porteur pour service incendie

2016-11-454

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Steve Lefebvre des factures n^{os} 30-août-16 et août 16, respectivement de 210,00 \$ et 1 800,00 \$, représentant les honoraires professionnels pour la réalisation d'un devis (recherche et rédaction), dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un camion porteur pour le service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction Henri St-Amant – Demande et certification de paiement n° 5 – Bâtisse multifonctionnelle

2016-11-455

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Construction Henri St-Amant du certificat de paiement n° 5 de 181 901,52 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Englobe corp. - Honoraires professionnels – Laboratoire – Travaux bâtisse multifonctionnelle

2016-11-456

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Englobe de la facture n° 900206730 de 905,35 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels de laboratoire dans le cadre des travaux à la bâtisse multifonctionnelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

SerruPro - Honoraires professionnels – Remplacement serrure – Bâtisse multifonctionnelle

2016-11-457

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à SerruPro de la facture n° 35857 de 98,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour le remplacement d'une serrure à la bâtisse multifonctionnelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Beudry & Palato inc.- Honoraires professionnels – Suivi des travaux – Plafond salle communautaire

2016-11-458

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Beudry et Palato inc. de la facture n° 1203 (648-3) de 1 000,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour le suivi des travaux durant la rénovation du plafond de la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les Entreprises Carl Marchand – Décompte progressif n° 1 - Remplacement conduites rues Principale et du Parc

2016-11-459

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à la suite de la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnich, le paiement à Les Entreprises Carl Marchand du décompte progressif n° 1 de 224 787,60 \$, avant taxes, représentant une partie des coûts reliés au remplacement des conduites rues Principale et du Parc, travaux réalisés en date du 24 octobre 2016.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ledit décompte progressif n° 1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pierre St-Arnaud, Avocat - Arbitre – Honoraires professionnels – Dossier arbitrage de grief

2016-11-460

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Pierre St-Arnaud, Avocat - Arbitre de la facture n° 2016-931 de 1 025,96 \$, avant taxes, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans un dossier d'arbitrage de grief.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Matériaux Lavergne inc.- Fourniture drain – Dek hockey

2016-11-461

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Matériaux Lavergne inc. de la facture n° 0666788 de 113,85 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la fourniture d'un drain et son raccord, dans le cadre du projet de dek hockey.

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du fonds de roulement pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

André Bouvet Ltée – Bouclage réseau rue Bellemare – Décompte progressif final n° 2 - Réception définitive des ouvrages

2016-11-462

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à la suite de la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnichi, le paiement à André Bouvet Ltée de la facture 0000008183 de 2 164,83 \$, avant taxes, représentant le décompte progressif n° 2 final pour les travaux de bouclage de la rue Bellemare réalisés au 5 juin 2015.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le décompte n° 2 final et le certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Politique rémunération cadres – Convention collective - Diagnostic service des loisirs

2016-11-463

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines des factures suivantes :

N° de facture	Montant (avant taxes)	Projets
4991	1 783,85 \$	Dossier sur la politique de rémunération des employés cadres et non-syndiqués
5002	361,30 \$	Dossiers convention collective
5011	1 717,35 \$	Diagnostic service des loisirs
5012	332,50 \$	Diagnostic service des loisirs

Ces factures se rapportent à divers projets, tels les dossiers portant sur la politique de rémunération des employés cadres et non-syndiqués, la négociation de la convention collective des cols bleus et blancs et, enfin, le diagnostic à rendre sur l'état de la structure organisationnelle du service des loisirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Arrakis Consultants inc. - Honoraires professionnels – Expertise au puits Bournival

2016-11-464

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Arrakis Consultants inc., de la facture n° 3149 de 3 677,50 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels dans le cadre d'une expertise au puits Bournival.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

7. Engagements de crédits – Novembre 2016

2016-11-465

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et l'affectation de surplus suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
6 étuis pour téléavertisseurs	02.22000.649	81,57 \$
Ordinateur portable (sécurité civile)	02.22300.670	656,18 \$
Inscriptions pour formation en santé et sécurité sur les chantiers de construction (2 employés)	02.32000.454	845,00 \$
2 ponceaux 21" pvc 5 ^e Rang	02.32000.521	812,41 \$
2 ponceaux 24" pvc 5 ^e Rang	02.32000.521	893,44 \$
Membrane géotextile	02.32000.521	1 056,57 \$
Réparation cylindre dumper camion 10-07 (50 %)	02.32020.525	2 136,57 \$
Réparation cylindre dumper camion 10-07 (50 %)	02.33020.525	2 136,57 \$
Isolant HI-60 parc des Grès	23.08000.722	2 751,58 \$
Tuyau SDR28	23.08000.722	916,35 \$
Tuyau municipex ¾	23.08000.722	556,96 \$
Système de caméras	23.08000.722	2 590,00 \$
3 ponceaux pour le sentier de ski de fond	02.70190.447	393,71 \$
Fourniture et installation d'un système d'éclairage pour la patinoire de Saint-Thomas-de-Caxton	23.08000.721	*9 443,85 \$
Achat d'une caisse de tubes fluorescents T8 (salle communautaire)	02.70120.522	250,00 \$
TOTAL :		25 520,76 \$

*Affectation de surplus

Affectation de surplus :

Description	Montant
* Fourniture et installation d'un système d'éclairage pour la patinoire de Saint-Thomas	*9 443,85 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2017

2016-11-466

Marc Bastien donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2017.

9. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de novembre, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2016-11-467

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

par la directrice générale et secrétaire-trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 25 novembre 2016 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes en retard seront transmis à la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Demande d'aide financière - Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie **Système d'éclairage de la patinoire de Saint-Thomas-de-Caxton**

CONSIDÉRANT la fermeture du Centre de services Desjardins de Saint-Thomas-de-Caxton;

CONSIDÉRANT que, pour pallier les conséquences de cette fermeture, la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie propose une aide financière pour la réalisation d'un projet structurant dans la municipalité, soit une subvention correspondant à 50 % du coût du projet, jusqu'à concurrence d'un montant de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que la mise à jour du système d'éclairage de la patinoire de Saint-Thomas-de-Caxton pourrait être un projet durable et utile;

2016-11-468

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière, pour le projet de mise à jour du système d'éclairage de la patinoire de Saint-Thomas-de-Caxton, à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, suivant la soumission de Claude Gélinas et fils, datée du 1^{er} novembre 2016, au montant de 8 995,00, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Autorisation de signataires – Entente installation septique – **Mme Caroline Ruest et M. Samuel Laliberté – Lot 2 544 544**

CONSIDÉRANT que madame Caroline Ruest et monsieur Samuel Laliberté sont propriétaires, depuis le 18 octobre 2016, de l'immeuble sis au 131, Chemin Paul-Landry, sur le lot 2 544 544 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont été avisés préalablement du fait que les eaux usées provenant de cette résidence ne sont pas rejetées dans une installation conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont fait part à la municipalité de leur intention de réaliser les travaux nécessaires et que les deux parties désirent arriver à une entente;

CONSIDÉRANT que l'entente préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

CONSIDÉRANT que les deux parties ont pris connaissance de ladite entente et qu'elles s'en déclarent satisfaites;

2016-11-469

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve ladite entente et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à la signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

12. Autorisation de signataires – Entente de collaboration entre le MTMDET et la Municipalité – Prolongement aqueduc de l'autoroute 55

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), pour assurer un entretien hivernal adéquat et assurer ainsi la sécurité des usagers de l'autoroute 55, doit épandre des sels de voirie;

CONSIDÉRANT que le Ministre et la Municipalité ont convenu d'établir une entente afin de travailler de concert pour solutionner le problème relatif à la qualité de l'eau (présence de chlorures et de sodium) dans le secteur situé à l'est de l'autoroute 55 (secteur les Grès);

CONSIDÉRANT que ladite entente a pour objet de confier la gestion du projet à la Municipalité, soit d'octroyer le mandat de conception des plans et devis en vue dudit projet de prolongement d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et le MTMDET fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

CONSIDÉRANT que les deux parties ont pris connaissance de ladite entente et qu'elles s'en déclarent satisfaites;

2016-11-470

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve ladite entente conclue avec le MTMDET et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à la signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation de signataires – Entente avec Garage Bellemare Moto inc.– Lot 2 545 673

CONSIDÉRANT qu'une entente entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et l'entreprise Garage Bellemare Moto inc., portant sur le lot 2 545 673, est en discussion et sera conclue sous peu;

2016-11-471

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le contenu de ladite entente et autorise le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à la signer, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Entente - Financement des services de Shawinigan – Culture, loisirs, sports

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a fait, le 12 octobre dernier, une nouvelle proposition d'entente pour le financement d'activités du secteur de la Culture, des loisirs et du Sport payable par les municipalités et non par les utilisateurs;

CONSIDÉRANT que ladite entente a pour objet d'abaisser considérablement les coûts de contribution mais que ce débat est devenu davantage une question de principes qu'une affaire d'argent;

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

2016-11-472

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse l'entente proposée par la Ville de Shawinigan et maintient le principe d'utilisateur-payeur tel qu'utilisé jusqu'à ce jour.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- La Ville de Shawinigan;
- Aux municipalités de Charette, de Saint-Élie-de-Caxton, de Saint-Mathieu-du-Parc, de Saint-Boniface, de Saint-Paulin, de Grandes-Piles, d'Hérouxville, de Saint-Tite et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Madame Julie Boulet, députée de Laviolette, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie;
- Monsieur Marc H. Plante, député de Maskinongé;
- Monsieur Pierre Giguère, député de Saint-Maurice;
- La MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc.- Location de conteneurs et collecte de déchets – Serres Sagami inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 21 septembre 2016 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets pour l'entreprise Les Serres Sagami inc.;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
J. Y. Martel Transport inc.	134 606,00 \$
Services Matrec inc.	142 300,00 \$
Gaudreau Environnement inc.	155 695,80 \$

2016-11-473

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Sagami inc. à J. Y. Martel Transport inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 134 606,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Yves Raymond – Cueillette des ordures et encombrants Secteur Lac Robert

2016-11-474

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Yves Raymond le contrat pour la cueillette des ordures ménagères et des encombrants dans le secteur du Lac Robert (rues Jean, Christian et Guillemette), pour l'année 2017, au montant de 14 899,00 \$, suivant la soumission datée du 12 octobre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

17. Octroi de contrat – Rémy Martel Inspecteur – Inspection de la bâtisse abritant l'ancien bar le Trio

2016-11-475

La résolution
n° 2016-11-475
a été modifiée
par la résolution
n° 2016-12-520

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Rémy Martel Inspecteur le contrat d'inspection de la bâtisse nouvellement acquise abritant anciennement le bar le Trio, au montant de 615,00 \$, avant taxes, selon la soumission transmise le 1^{er} novembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Camions Lussier-Lussicam inc. - Fourniture camion porteur – Service incendie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion porteur destiné au service incendie;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaire des trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Camions Lussier-Lussicam inc.	34 500,00 \$
Garage Bélisle inc.	43 500,00 \$

2016-11-476

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture d'un camion porteur à Camions Lussier-Lussicam inc., le plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction de critères préétablis, au montant de 34 500,00 \$, avant taxes, et ce, conditionnellement aux résultats positifs de l'inspection subséquente prévue au devis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Rejet des soumissions pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'une (1) des trois (3) entreprises invitées a présenté une soumission supérieure à 100 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que tout contrat représentant 100 000 \$ ou plus doit nécessairement faire l'objet d'un appel d'offres public;

2016-11-477

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette la soumission reçue pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable, à la suite de l'appel d'offres sur invitation transmis le 5 octobre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

20. Henri St-Amant et Fils – Avenant au contrat n° 3 – Bâtisse multifonctionnelle

CONSIDÉRANT que quatre (4) directives de changements ont été émises par l'entrepreneur Henri St-Amant, responsable du contrat de construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès, en ce qui a trait à des travaux supplémentaires qui, selon lui, sont nécessaires quant au recouvrement d'un mur, à la fourniture et à l'installation de trappes d'accès, au raccordement de l'égout sanitaire et à l'installation d'une dalle de béton;

CONSIDÉRANT que ces directives de changements ont été approuvées par la firme d'architectes Renée Tremblay;

2016-11-478

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'avenant n° 3 au contrat émis par l'entrepreneur Henri St-Amant, dans le cadre des travaux de construction de la bâtisse multifonctionnelle, en tenant compte de l'approbation de la firme d'architectes Renée Tremblay, selon la demande datée du 27 octobre 2016 s'élevant à 4 457,58 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ledit avenant n° 3.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Autorisation à demander des soumissions pour l'entretien des espaces paysagers de la municipalité

2016-11-479

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des espaces paysagers de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Alain Rondeau à l'égard du lot 2 546 746

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation adressée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Alain Rondeau vise l'aliénation d'une partie du lot 2 546 746 pour la construction d'une résidence et d'une ferme pour chevaux et quelques petits animaux;

CONSIDÉRANT que le lot est entouré d'autres lots qui sont boisés, destinés à la culture ou résidentiels avec présence de chevaux;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2016-11-480

À CES CAUSES, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

monsieur Alain Rondeau auprès de la CPTAQ, soit l'aliénation d'une partie du lot 2 546 746 pour la construction d'une résidence et d'une fermette pour chevaux et quelques petits animaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure de monsieur David Villemure à l'égard de l'immeuble sis au 1571, rue Principale, lot 2 545 673 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur David Villemure consiste à permettre la reconstruction d'une partie de 36 pieds par 57 pieds du bâtiment commercial avec une marge latérale minimale de 0,80 mètre et une marge arrière minimale de 13,35 mètres, du bâtiment sis au 1571, rue Principale, sur le lot 2 545 673, du cadastre du Québec, situé dans la zone Cb-02;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 82 du Règlement de zonage 234-90 qui stipule que les marges latérales doivent mesurer 1 mètre s'il n'y a aucune ouverture le long de la marge latérale et que la marge arrière doit mesurer 25 % de la profondeur moyenne du lot, ce qui représente 18,95 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2016-11-481

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur David Villemure concernant le lot 2 545 673 du cadastre du Québec, situé dans la zone Cb-02 à l'effet d'autoriser la reconstruction d'une partie de 36 pieds par 57 pieds du bâtiment commercial avec une marge latérale minimale de 0,80 mètre et une marge arrière minimale de 13,35 mètres, du bâtiment sis au 1571, rue Principale, sur le lot 2 545 673, du cadastre du Québec, situé dans la zone Cb-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. FQM - Formation Web sur la numérisation de documents administratifs en conformité avec la loi sur les archives - Autorisation de participation

2016-11-482

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la greffière adjointe, Josiane Pellerin, à participer à une formation WEB proposée par la FQM, donnée par une archiviste de la Bibliothèque et archives nationales du Québec, portant sur la numérisation de documents administratifs en conformité avec la loi sur les archives, qui se tiendra le 10 novembre. Le conseil accepte de défrayer les frais d'inscription de 55,00 \$, plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Programme Emplois d'été Canada 2017

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

2016-11-483

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des Loisirs, Karine Perreault, à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017, pour le poste de moniteur en chef du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement

2016-11-484

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2017 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates	Lieu
Collectes de cannettes	Les 14 janvier 2017 et 22 avril 2017	Salle municipale

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Motion de félicitations – Comité d'embellissement

2016-11-485

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité d'embellissement pour la soirée reconnaissance tenue le 14 octobre dernier, où 22 propriétaires ont été honorés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Affaires diverses

28.1 Mandat à Mme Diane Dostie – Confection d'une mascotte

2016-11-486

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Mme Diane Dostie pour la confection d'une mascotte, pour un montant de 3 000 \$.

Il est aussi résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 34
Fin : 20 h 37

29. Clôture de la séance

2016-11-487

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 37.

Séance ordinaire du 7 novembre 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT



Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière